

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 310 Subvention (6.000 euros) à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 30 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros est attribuée pour l'organisation de ses Portes ouvertes en 2013, à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés, 77 rue de Bagnolet à Paris 20e. 19589 2013_05350.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.